**FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX (FCP)**

Appui aux Structures de Coordination du STAREC et l’UNSSSS

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Organisation des NU bénéficiaire: PNUD** |  | **Domaine Prioritaire : Restauration de l’autorité de l’Etat – Renforcement des capacités** |
| **Directeur du Programme:**  **Nom: Bureau du PNUD**  **Adresse: Goma**  **Téléphone:**  **Courriel:** |  | **Ministère ou autre entité nationale:**  **Nom: Programme STAREC**  **Adresse:**  **Téléphone:**  **Courriel:** |
| **N° du Programme:** |  | **Durée du Programme: 16 mois**  **Date de démarrage estimée: Décembre 2009** |
| **Nom du Programme:**  **Appui aux Structures de Coordination du STAREC et l’UNSSSS** |  | **Lieu(x) couvert(s) par le** **Programme: Nord et Sud Kivu, le district de l’Ituri, le Haut et le Bas-Uélé, le Maniema et le Nord Katanga** |
| **Description du Programme:**  ***Le projet vise à appuyer la mise en place des structures de coordination et de suivi au sein du Programme STAREC et de l’UNSSSS, notamment les unités chargées des fonctions centrales au niveau de la coordination interprovinciale et provinciale, le suivi et évaluation, et l’appui au processus de développement des projets et de mobilisation des ressources.*** |  | **Coût total du Programme:2.642.833 USD**  **Fonds de Consolidation de la Paix (FCP):**  **1.130.456 USD**  **Contribution du Gouvernement:**  **Autres:**    **TOTAL: 1.130.456 USD** |
| **Objectifs Globaux de Consolidation de la Paix et Objectifs Immédiats:**  ***Consolider les acquis de la paix et créer les conditions pour la reconstruction à plus long terme à travers le renforcement de capacités des structures du Starec, et celui de la cellule de Communication du STAREC, en mettant l’accent sur la circulation de l’information.***  **Objectifs immédiats :**   1. ***Appuyer la mise en place du STAREC à travers l’établissement et le fonctionnement d e la Coordination Interprovinciale ;***   ***des Comités Techniques Conjoints ainsi que leurs secrétariats ;, les Comités Techniques Locaux (au Nord Kivu, Sud Kivu, Maniema, Nord Katanda, Ituri, Haut-Uele, Bas-Uele) et la Cellule de communication du STAREC.***   1. ***Renforcer les capacités de l’Unité d’Appui à la Stabilisation (UNSSSS).*** | | |
| **Résultats et Activités Clés:**  **Résultats clés**  **1. Les locaux pour l’installation des bureaux de la Coordination et des Secrétariats techniques sont obtenus à Kinshasa et Goma**  **2. L’Equipe de la Coordination Interprovinciale et les Membres des Secrétariats Techniques sont capables d’exercer leurs fonctions et de se déplacer**  **3. Les différentes structures fonctionnent effectivement et avec efficacité vis-à-vis des résultats escomptés**  **4. Les capacités des différentes structures sont renforcées**  **Activités clés :**  **1. Recrutement d’un chargé des finances, d’un expert en gestion des fonds et autres experts.**  **2. Installation des bureaux de la Coordination à Kinshasa et Goma et des secrétariats Techniques**  **3. Mobilisation de ressources**  **4. Renforcement de l’effectif de la Cellule de Communication**  **5. Installation des points focaux de la Cellule de Communication dans les zones concernées par le STAREC**  **5. Renforcement des capacités des membres des différentes structures impliquées**  **Montant Total Approuvé: $\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_** | | |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Au nom de:** | ***Signature*** |  | ***Date*** |  | ***Nom/Titre*** |
| **Autorité nationale** |  |  |  |  |  |
| **Organisation des NU bénéficiaire** |  |  |  |  |  |
| **Co-président (Gouvernement)** |  |  |  |  |  |
| **Co-président (ONU)** |  |  |  |  |  |

**ANNEXE 3:**

**Document de Programme**

1. ANALYSE DE LA SITUATION ET CONTEXTE

La République Démocratique du Congo (RDC) est engagée dans un processus de stabilisation et de reconstruction après plusieurs années de conflit et d’instabilité politique, qui ont fortement endommagé les infrastructures du pays, affaiblit l’Etat et les institutions, et engendré des milliers de victimes. C’est donc un Etat fragile, qui amorce graduellement un processus post conflit tant au plan politique, sécuritaire qu’économique. Depuis 2006, des avancées notoires ont été constatées avec l’adoption d’une nouvelle constitution, l’élection du Président de la République au suffrage universel, la mise sur pied d’un Parlement et l’installation des autorités provinciales élues. La MONUC, qui est la plus grande opération de maintien de la paix au monde, est présente dans ce pays avec environ 17.000 soldats, et les partenaires techniques et financiers, dont le PNUD, appuient le gouvernement à travers plusieurs programmes et projets de développement en vue d’aider à stabiliser la situation sécuritaire, en particulier à l’Est du pays.

En effet, la situation sécuritaire à l’Est du pays demeure préoccupante avec la persistance de rébellions dans certaines zones notamment dans le Nord et le Sud Kivu, ainsi que dans certains districts de la Province orientale. Le contexte géopolitique, marqué par la présence de groupes armés dans les pays frontaliers tels que l’Ouganda et la République Centrafricaine, vient compliquer davantage la situation. La présence des FDLR dans cette partie du pays demeure une source de conflit entre la RDC et le Rwanda, et ce en dépit du succès de l’opération commune entre les armées de ces deux pays en février 2009 pour les déloger de plusieurs localités du Kivu. Trois ans donc après la fin de la transition politique, l’Etat n’est pas encore présent sur toute l’étendue du pays notamment à l’Est.

Dans ce cadre, le Système des Nations Unies, en collaboration avec le gouvernement de la RDC et les partenaires internationaux, a développé une stratégie pour soutenir la mise en œuvre des accords politiques et la consolidation de la paix à l’Est de la RDC.

Dérivé des priorités reflétées dans le Document Stratégique de Croissance et Réduction de la pauvreté de la RDC (DSCRP), le Cadre d'Assistance Pays (CAF 2007 - 2010) a présenté une approche stratégique commune pour appuyer la RDC durant la période post-électorale. Les secteurs d’intervention retenus dans le CAF sont : la Réforme de Secteur de Sécurité ; la Lutte contre la Corruption ; la Gestion des Finances Publiques ; les Ressources Naturelles ; la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique ; la Gouvernance locale et la Décentralisation ; la Réforme des Entreprises Publiques.

Dans ce cadre et afin d'apporter des solutions aux problématiques relevées dans l’Est du pays, le SNU a lancé, au cours de l’année 2008, une Stratégie d’appui à la Sécurité et à la Stabilisation de l’Est de la RDC (UNSSSS). Avec un accent particulier sur la prévention d’une résurgence du conflit à l’Est, et l’amélioration de la sécurité et la stabilisation de la zone, la stratégie est conçue pour consolider les acquis de la paix et créer les conditions pour la reconstruction à plus long terme. Se basant sur les priorités nationales, l'UNSSSS a pour objectif d’aider à stabiliser l'Est de la RDC et à protéger les civils à travers : 1) la réforme du secteur de sécurité et le désengagement des groupes armés; 2) l’appui au processus politique en cours en vue de permettre l’application des accords de paix ; 3) la restauration de l'autorité de l'État ; 4) l’aide au retour et à la réintégration des déplacés de guerre (IDPs), ainsi que les réfugiés et le relèvement communautaire, et 5) la lutte contre les violences sexuelles . Afin de relever les divers défis à la paix dans l’Est de la RDC et consolider les acquis des initiatives de paix et d'autres interventions politiques et militaires, le Go-RDC a élaboré en juin 2009, un plan de stabilisation et de reconstruction pour les zones affectées par la guerre (le STAREC).

Le plan du Go-RDC a été développé sur la base des interventions de stabilisation de la communauté internationale et du « Programme Amani ». Le Go-RDC et les partenaires internationaux ont convenu que l'UNSSSS constituera le mécanisme opérationnel et financier initial pour appuyer les efforts de stabilisation dans l’Est de la RDC. Afin d’assurer la continuité entre l'humanitaire, la stabilisation et les activités de relèvement, les programmes menés dans le cadre de l'UNSSSS seront étroitement coordonnées avec les mécanismes et les cadres existant au niveau national.

1. JUSTIFICATION DU PROGRAMME

Le Plan de Stabilisation et de Reconstruction pour l’Est de la RDC (STAREC) prévoit l’extension des efforts de stabilisation et de relèvement à des zones géographiques plus larges que celles initialement prévues dans l’UNSSSS (les 2 Kivu, le district de l’Ituri, le Haut et le Bas-Uélé, le Maniema et le Nord Katanga), et incorpore de nouvelles priorités relevées depuis le début de l’année.

La mise en place du Programme STAREC, ainsi que l’UNSSSS, qui constitue le cadre à travers lequel la communauté internationale compte appuyer les priorités du Gouvernement dans ce domaine, ont ainsi été établis pour assurer la cohérence et la bonne coordination des efforts nationaux et internationaux. Ces deux cadres fournissent des mécanismes stratégiques, programmatiques, et financiers pour appuyer la mise en œuvre des interventions prioritaires. Le grand nombre d’acteurs nationaux et internationaux impliqués dans ces mécanismes nécessite une capacité forte de coordination pour assurer l’intégration des efforts dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation, et ceci à plusieurs niveaux : national (Kinshasa), interprovincial, provincial et de district. Sans ces capacités, le risque de fragmentation, de duplication et d’incohérence pourra remettre en question la valeur et l’efficacité de ces cadres communs.

Afin de mettre en œuvre le STAREC, un Fonds de Consolidation de la Paix – FCP a été constitué au niveau des Nations Unies et un Plan prioritaire a été élaboré et sera la base des premières allocations des fonds. L'objectif global du plan prioritaire du FCP est de se concentrer spécifiquement sur les priorités et les lacunes relevées dans les cadres de STAREC et d'UNSSSS, et qui si elles ne sont pas prises en compte à court terme, mineront les efforts de stabilisation dans la région.

Ainsi, l’appui aux structures de coordination du STAREC et de l’UNSSSS fait partie des 5 priorités listées dans le Plan, soit :

1) Appuyer des interventions urgentes et rapides, pour lesquelles les financements ne sont pas encore disponibles, en vue de catalyser les actions en faveur de l’amélioration sensible de la protection des populations civiles, l’appui, du renforcement de la confiance dans le cadre des Accords de paix, de la promotion de processus de pacification locaux, et de la création d’un environnement meilleur pour les populations déplacées, les réfugiés souhaitants retourner dans leurs commuanutés d’origine.

2) Couvrir le gap de financement des activités critiques, afin d’élargir les interventiosn en cours à d’autres zones géographiques stratégiques.

3) Appuyer la consolidation des initiatives politique et sécuritaire, particulièrement dans les zones de retraits des groupes armés, et où la situation sécuritaire demeure extrêmement fragile et le risque de reprise des combats élevé.

4) Compte tenu de l’environnement volatile à l’Est de la RDC, fournir des mécanismes de réponse rapide pour faire face aux crises émergeantes, aux changements de situation, tenant compte des priorités du terrain.

5) Appuyer la mise en place et le renforcement des structures du STAREC et de l’UNSSS afin d’assurer un contrôle approprié, une coordination et un appui technique pour les opérations de stabilisation, finançant et appuyant le renforcement des capacités nationales à identifier, programmer et mettre en œuvre des intervention de pacification.

1. DEMARCHE DU PROGRAMME

L’objectif du projet d’appuyer la mise en place des structures de coordination et de suivi au sein du Programme STAREC et de l’UNSSSS, notamment les unités chargées des fonctions centrales au niveau de la coordination interprovinciale et provinciale, le suivi et évaluation, la communication et l’appui au processus de développement des projets et de mobilisation des ressources, fait partie de la 5ème priorité relevée ci-avant.

La démarche consiste en un :

* Appui à la mise en place/renforcement des structures ainsi qu’aux cadres d’appui du STAREC
* Appui au bon fonctionnement des structures mises en place/renforcées
* Appui technique (appui-conseil) et logistique en vue de l’opérationnalisation du STAREC
* Renforcement des capacités des structures.

Plus précisément, ce projet vise à appuyer les structures telles que représentées dans le schéma page 7.

La mise en œuvre du STAREC est assurée :

1. **Au niveau central**, par :
2. **Un Comité de suivi** qui a pour principale mission de fixer les orientations générales du programme. Ce comité est présidé par le Premier Ministre et est composé des Vices-premiers Ministres, et des différents Ministres impliqués, représentants de la Société civile, des communautés locales, du Coordonnateur du STAREC, de l’ONU et des bailleurs de fonds (cf. schéma p. 7).

Le secrétariat technique de ce comité est assuré par le minsitre du Plan.

1. **Des comités techniques sectoriels** qui appuient le Comité de Suivi et sont chargés du suivi de la mise en œuvre de la stratégie, et rendrontnt compte de façon régulière au Comlité de Suivi sur les avances effectuées. Ils seront aussi en charge de l’élaboration des plans opérationnels et de la préparation des propositions de projets. Ils sont constitués en fonction des domaines d’intervention et comprennent des équipes techniques sectorielles :
   * Composante sécuritaire : équipes techniques armée, SMI/DDR, Police, Adminsitration Civile, Justice, Ressources naturelles ;
   * Composante Relance économique : équipes techniques Travaux Publics, Coopération Régionale ;
   * Composante humanitaire : équipes techniques sur les Réfugiés et Déplacés internes, sur la Protection des civiles y compris la lutte contre les violences sexuelles. Ces équipes techniques veillent à ce que les activités proposées dans le cadre du STAREC ont un lien avec le Plan d’Action Humanitaire.
2. **Au niveau interprovincxial, provincial et local, par :**
3. **La Coordination Interprovinciale du STAREC :** La Coordination Interprovinciale est l’organe de Coordination, d’accompagnement et de surveillance de l’exécution du Plan d’Action « STAREC » sur terrain. La Coordination Interprovinciale a pour mission spécifique de réviser, consolider et approuver les plans opérationnels développés par les équipes conjointes ; Assurer la mise en œuvre cohérente des actions sur terrain ; faciliter la mobilisation des ressources indispensables pour la concrétisation ponctuelle des plans opérationnels ; Veiller à l’exécution ou la matérialisation sur terrain des urgences et/ou priorités dans le cadre du « STAREC » ; Inspecter et contrôler la bonne exécution des plans opérationnels et projets par des structures concernées dans le temps et les normes convenues ; Travailler en partenariat avec l’unité d’appui à la stabilisation et la reconstruction (UNSSSS) ; Informer régulièrement le Comité de suivi de l’évolution des opérations sur terrain .
4. **Les Comités Techniques Conjoints Provinciaux :** Les Comités Techniques Conjoints ont essentiellement pour mission de : Faciliter le partage d’informations ainsi que la Coordination sur le plan technique et opérationnel de la mise en œuvre du plan « STAREC » ; Assurer le suivi de la mise en œuvre des activités ; Identifier des synergies possibles entre le « STAREC »  et d’autres cadres d’actions incluant le Programme Provincial d’Actions Prioritaires. Ils sont établis dans toutes les provinces concernées par le « STAREC ». Les CTC seront présidés par le Gouverneur de province (ou Ministre Provincial chargé de la planification en l’absence du Gouverneur) en étroite collaboration avec le Chef de bureau de la MONUC (ou son représentant). Les autorités assurent la représentativité des secteurs pertinents, aussi bien du côté des partenaires internationaux que du Gouvernement provincial.
5. **Les secrétariats des CTC.** Ils sont chargés de mettre en œuvre et de suivre les recommandations du CTC dans les trois composantes du STAREC, Leur création va permettre au STAREC d’avoir une dimension opérationnelle. Ils vont relever du ministère provincial du Plan et seront composés d’experts qualifiés dont le profil est en adéquation avec les thématiques majeures du STAREC. Le PNUD va appuyer leur création ainsi que leur fonctionnement à travers un renforcement de capacités, un appui conseil et en logistique.
6. **La cellule de communication du STAREC**

Cette cellule n’est pas une structure du STAREC établie par l’Ordonnance présidentielle No 09/051 du 29 juin 2009. Cependant, elle a un rôle essentiel, dans la mesure où elle a pour mission de rendre visible les actions et les activités du STAREC à travers un plan, une politique et une stratégie multimédia de communication, vulgarisation et sensibilisation auprès des populations. La mise en œuvre du STAREC souffre d’un déficit en matière de communication qu’il faut corriger au plus vite. Ce déficit en communication tient aussi en la lenteur de la mise en place des structures provinciales du STAREC dans les zones prises en compte par ledit programme. Or cette mise en place effective des structures provinciales devrait permettre une meilleure coordination des activités de la CellCom avec l’appui inévitable et la participation de celles-ci. Le PNUD va appuyer fortement la cellule interprovinciale du STAREC basée à Goma comme suit : (i) appui à la structuration de la Cellule de Communication avec la désignation des points focaux dans chaque province ou zone géographique prise en compte par le STAREC et l’élaboration d’un organigramme type reflétant les différents niveaux de responsabilité, (ii) renforcement des capacités de la cellule : formation du personnel en multimédias et achat d’équipements adéquats, (iii) élaboration d’une stratégie de communication et sa mise en œuvre effective pour permettre à la cellule de jouer pleinement son rôle interprovincial. Celle-ci doit relever du Comité interprovincial de pilotage, basé à Goma. En effet, la cellule devrait couvrir toutes les zones concernées par le STAREC et non pas uniquement la province du Nord Kivu en étroite coordination avec toutes les équipes provinciales qui seront installées dans les zones géographiques prises en compte par le STAREC.

1. **L’Unité d’Appui à la Stabilisation (UNSSSS).**

L’Unité d’Appui à la Stabilisation est l’organe de l’UNSSSS chargé de la coordination et du suivi des efforts internationaux dans le cadre du STAREC, et d’assurer une approche cohérente et intégrée des interventions. L’Unité d’Appui assure également, avec la Coordination Interprovinciale du STAREC, le Secrétariat Technique du Fonds de Stabilisation et de Relèvement, et appuie en particulier le processus de développement des projets, et de suivi et évaluation. Les fonctions spécifiques de l’Unité incluent : la fourniture des conseils et analyses stratégiques aux acteurs clés ; la coordination et le suivi de la mise en œuvre des interventions appuyées par la communauté internationale, et l’appui pour les mécanismes de coordination conjointe ; l’appui technique et programmatique, y compris pour le développement des stratégies, des plans opérationnels et des programmes et projets spécifiques ; assurer le rôle de Secrétariat Technique pour le Fonds de Stabilisation et de Relèvement ; coordonner et gérer le suivi et l’évaluation des interventions et l’impact au niveau thématique, géographique et stratégique ; et promouvoir la communication et la sensibilisation sur la stabilisation et la reconstruction. (plus de détails cf. en annexe).

Avec l’établissement formel du STAREC, l’établissement et l’opérationnalisation de ces mécanismes deviennent critiques. Ce projet a comme objectif de rendre opérationnel les structures du STAREC afin de les aider à mieux assurer leur rôle de coordination, contrôle, de suivi et évaluation, et d’appui au processus de développement des projets et de mobilisation des ressources.

Il permettra aussi de renforcer l’Unité d’Appui à la Stabilisation (SSU) pour appuyer le fonctionnement du Fonds de Stabilisation et de Relèvement, et d’assurer le fonctionnement de la Cellule de commuanication pour 2 mois, en ttendant de mobiliser les fonds auprès d’autres bailleurs de fonds.

Ceci sera opérationnalisé à travers : 1) un appui pour l’installation et les opérations de la Coordination Interprovinciale, ainsi que la mise en place des secrétariats techniques dans chaque Comité Technique Conjoint au niveau des provinces ; et 2) le recrutement d’un expert dans la gestion des fonds qui sera responsable pour l’appui au Fonds pour le suivi financier et programmatique des interventions financées par la communauté international.

Outre l’appui financier que la communauté internationale apporte aux interventions prioritaires définies par le GoRDC dans le cadre du STAREC, la mise en œuvre du projet contribuera directement au renforcement des capacités du Gouvernement pour coordonner, gérer et exécuter les efforts nationaux pour la stabilisation et la reconstruction. En effet, l’approche du projet se fait en partenariat avec les acteurs nationaux et dans une logique d’accompagnement. Ainsi la collaboration étroite avec les acteurs nationaux dans la mise en œuvre du projet garantira le bon ciblage et la viabilité des efforts de renforcement des capacités, et encouragera le transfert de connaissances et d’expertises entre les acteurs internationaux et nationaux.

Les efforts en faveur de la consolidation de la paix ont atteint un point de jonction critique, et les accords politiques restent fragiles. Un impact réel et stratégique sur les nombreux défis et enjeux de la consolidation de la paix ne sera possible qu’avec des efforts concertés, convergents et biens ciblés dans l’espace et dans le temps. La capacité des acteurs nationaux et internationaux à avoir cet impact stratégique sera possible grâce à la mise en place de mécanismes solides pour assurer la coordination et le suivi de ces efforts. Les mécanismes que le présent projet soutient permettront d’appuyer le gouvernement national et les gouvernements et parlements provinciaux dans l’avancement du processus de paix et permettront d’éviter la duplication et la dispersion des efforts, et de cibler stratégiquement les priorités thématiques et géographiques les plus critiques pour consolider les acquis des différents processus en cours à l’Est, et de créer des conditions pour la consolidation de la paix et le développement à long terme.

De ce fait, les structures du STAREC s’intègrent dans les mécanismes de coordination tels que repris ci-dessous, et permettent d’établir des liens avec les structures existantes telles que les clusters humanitaires et les groupes thématiques existants.

En effet, le STAREC et ses structures se situent dans le continuum humanitaire /développement. L’importance d’avoir ces structures est d’assurer, compte tenu de leur rôle de Coordination/contrôle/suivi, qu’il n’y ait pas de doublons ou de chevauchement dans les interventions menées au niveau de l’humanitaire, de la transition post conflit ou du développement.

…Schema Relation cadre stratégique & Mécanisme de coordination

1. DURABILITE DU PROGRAMME

L’ordonnance présidentielle No 09/051 du 29 juin 2009 portant l’institution, l’organisation et le fonctionnement du STAREC prévoit une durée d’une année renouvelable. Le projet sera mis en œuvre pendant une durée de 12 mois et couvrira les régions géographiques telles que définies par le STAREC. Il pourra si nécessaire est prolongé d’un mois.

Le projet d’appui aux structures du STAREC a un volet concernant la mobilisation des ressources. Il convient de noter que le STAREC reste tributaire de la disponibilité des ressources quant à sa durabilité. Ainsi, ce projet vise à appuyer le processus de développement des projets et de mobilisation des ressources. Le travail de mobilisation des ressources se fera à travers les structures et unités de coordination prévues.

1. **ARRANGEMENTS DE GESTION ET DE COORDINATION**

Le projet sera mis en œuvre sous l’égide du PNUD, qui sera responsable pour la gestion des finances, et le suivi des résultats. Un comité composé des représentants du PNUD, du Bureau Intégré, de l’Equipe STAREC et l’Unité d’Appui sera établi pour développer le plan de travail pour la mise en œuvre du projet, et pour faire état de l’avancement dans la mise en œuvre périodiquement.

1. **SUIVI ET EVALUATION**

Le suivi et évaluation de ce projet seront assurés sur la base des plans de travail développés par chaque structure appuyée dans ce cadre. Un système de suivi régulier, sous forme de rapports périodiques sur l’état d’avancement dans la réalisation des objectifs définis dans les plans de travail, sera établi et mis en œuvre. Ces rapports seront acheminés au Comité de Suivi du STAREC ainsi que le Comité de Financement. Les acteurs concernés seront également responsables pour la production des rapports financiers, en collaboration avec le PNUD, concernant les dépenses faites dans le cadre de ce projet.

1. **ANALYSE DE RISQUES ET HYPOTHESES**

Certains risques peuvent compromettre les résultats du projet et des mesures de mitigation appropriées doivent être considérées au cours de sa mise en œuvre. Il s’agit principalement :

* *Du contexte politique et sécuritaire volatile et complexe* : L'environnement sécuritaire et politique instable à l’Est de la RDC crée un niveau important de risque pour l'efficacité et la durabilité des activités de stabilisation. Ceci nécessite une capacité de s'adapter aux états de changement et d'exploiter toutes nouvelles occasions pour consolider la paix.
* *Des conditions de fonctionnement difficiles*, compte tenu des difficultés logistiques liées au manque d’infrastructures, du peu de ressources disponibles, les procédures administratives lourdes d’une grande partie du SNU. Une analyse des capacités d'exécution et opérationnelles permettra de s’assurer des moyens nécessaires afin d’améliorer les capacités et l'efficacité des structures impliquées.
* *De la Planification et ordonnancement des interventions.* La volatilité du contexte politique et sécuritaire, le manque de ressources, le respect des règles et procédures dans la mise en œuvre, aussi bien que le chronogramme d'exécution des interventions posent un défi significatif à la planification et à l'exécution, dans les délais, du projet.
* *Du Manque de services essentiels à l'exécution du projet* aux niveaux régionaux et provinciaux.
* *Des Ressources humaines et expertise* consacrées au niveau du projet pour la surveillance de l'exécution de projets insuffisantes, et qui par conséquent doivent être renforcées.

1. LE CADRE LOGIQUE

| **Objectifs** | **Indicateurs objectivement vérifiables** | **Moyens de vérification** | **Principales hypothèses** |
| --- | --- | --- | --- |
| **Objectif global de consolidation de la paix :**  Appuyer la mise en place des structures de coordination et de suivi au sein du Programme STAREC et l’UNSSSS, et notamment les unités chargées des fonctions centrales au niveau de la coordination interprovincial et provincial, le suivi et évaluation, et l’appui au processus de développement des projets et de mobilisation des ressources. | 🡺 Pourcentage des Partenaires techniques et financiers(PTF) impliqués dans la mise en œuvre ou le financement du STAREC qui reçoivent au moins une fois par trimestre des informations sur l’état d’avancement dans la réalisation des objectifs et l’utilisation des ressources. | archives des récipiendaires ; PV de réception des copies | Les structures de pilotage du STAREC sont installées et les allocations de ressources sont effectives |
| Taux de mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du STAREC | archives de la coordination |  |
| Pourcentage des plans conjoints impliquant au mois 50% des partenaires potentiels de la province (soutien financier ou technique) | copies des plans conjoints provinciaux |  |
| **Objectifs immédiats :**   1. Appuyer l’Etablissement et le fonctionnement de la Coordination Interprovincial |  |  |  |
| Nombre de structures appuyées : structures mises en place et fonctionnelles ; |  |  |
| Nombre de bureaux (bâtiments) et quantité d’équipements |  |  |
| Nouveau personnel de la Coordination recruté |  |  |
| Pourcentage du personnel de la Coordination ayant bénéficié d'une formation adaptée aux besoins du poste | rapport de formation ; description de poste |  |
| Pourcentage des équipements prévus et disponibles pour la coordination (équipements à usage individuel et collectif) | PV de réception, existence physique des matériels |  |
| Nombre de missions de suivi et d’évaluation conduites par la coordination interprovinciale visant le contrôle de la qualité des réalisations ou l’état d’avancement dans la réalisation des objectifs du plan de travail. | Rapports de suivi ou de mission |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| 1. Appuyer l’Etablissement et le fonctionnement des Comités Techniques Conjoints, ainsi que leurs secrétariats, les Comités Techniques Locaux (au Nord Kivu, Sud Kivu, Maniema, Nord Katanda, Ituri, Haut-Uele, Bas-Uele) et la Cellule de communication du STAREC. | Nombre de Comités Techniques Conjoints mis en place et opérationnels (réunion mandataire régulière, collecte de données et rapportage selon le calendrier prévu)  Prise de fonction des points focaux pour la Cellule de Communication | rapports CTC et archives ; PV de réunion  Couverture effective des activités et réalisations du STAREC dans les zones concernées |  |
| Pourcentage des Comités Techniques Conjoints qui disposent d’un plan opérationnel conjoint | archives CTC |  |
| Pourcentage du personnel des Comités Techniques Conjoints ayant bénéficié d'une formation adaptée aux besoins du poste | rapport de formation ; description de poste |  |
| Pourcentage des équipements prévus et disponibles pour les Comités Techniques Conjoints (équipements à usage individuel et collectif) | PV de réception, existence physique des matériels |  |
| Pourcentage Comités Techniques Conjoints qui ont un taux d’exécution du plan opérationnel conjoint supérieur ou égal à 75% | Rapport des CTC et plan d’action |  |
| 3. Renforcer les capacités de l’Unité d’Appui à la Stabilisation. | Pourcentage du personnel de l’unité d’appui ayant bénéficié d'une formation adaptée aux besoins du poste | rapport de formation ; description de poste |  |
| Pourcentage des équipements prévus et disponibles pour l’unité d’appui (équipements à usage individuel et collectif) | PV de réception, existence physique des matériels |  |
| **Résultats attendus :**   * 1. Locaux pour l’installation des bureaux de la Coordination à Kinshasa et Goma obtenus | Locaux pour l’installation des bureaux de la Coordination à Kinshasa et Goma obtenus | visite des locaux |  |
| * 1. Les équipes des secrétariats des Comités Techniques disposent des équipements nécessaires pour assurer leurs fonctionnements | Pourcentage des Secrétariats Techniques qui ont reçu 80% et plus des équipements prévus (équipements à usage collectif) | PV de réception, existence physique des matériels |  |
| Nombre de postes pourvus sur ceux prévus au sein des secrétariats techniques | organigramme |  |
| 2.1 Les membres des secrétariats des Comités Techniques sont outillés pour exercer leurs fonctions respectives | Pourcentage du personnel des secrétariats des Comités Techniques ayant bénéficié d'une formation et/ ou appui conseil adaptés aux besoins du poste | rapport de formation ; description de poste |  |
| Pourcentage du personnel des secrétariats des Comités Techniques doté de 80% et plus des équipements nécessaires à l’opérationnalisation du poste | PV de réception, existence physique des matériels |  |
| 3.1. La cellule de communication du STAREC est renforcée (en effectif) et outillée (en matériel) pour assurer sa mission de rendre visible les actions du STAREC | Pourcentage du personnel de la cellule de communication formée en multimédias | Rapport de formation |  |
| La stratégie de communication est élaborée et sa mise en œuvre effective | existence physique du document de stratégie |  |
| **Activités :**   * 1. Installation des bureaux de la Coordination à Kinshasa et Goma et des Secrétariats techniques   2. Achat équipements et dotation en transport pour la Coordination Interprovinciale et Secrétariats techniques   3. Renforcement des capacités des membres de la Coordination Interprovinciale, des secrétariats techniques et de la cellule de communication   3.1. Recrutement d’un chargé des finances, d’un expert en gestion des fonds et autres experts.   * 1. Achat équipements pour l’Unité d’Appui   2. Mobilisation de ressources | Locaux pour l’installation des bureaux de la Coordination à Kinshasa et Goma obtenus | visite des locaux |  |
| Pourcentage des structures (Secrétariats Techniques, Coordinations Interprovinciales, Cellules de communication, Unité d’appui) qui ont reçu 80% et plus des équipements prévus (équipements à usage collectif) | PV de réception, existence physique des matériels - Inventaires |
| Pourcentage du personnel des secrétariats des Comités Techniques ayant bénéficié d'une formation et/ ou appui conseil adaptés aux besoins du poste | Rapport de formation ; description de poste |
| Pourcentage du personnel de la cellule de communication formée en multimédias | rapport de formation ; description de poste |
| Nombre de postes pourvus sur ceux prévus | organigramme |
| La stratégie de communication est élaborée et sa mise en œuvre effective | Existence physique du document de stratégie |

1. BUDGET DU PROGRAMME

**(Cf. ANNEXE 4)**

1. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Du: *Décembre 2009***  **Au: *Janvier 2011*** | | | | | | | | | | | | | |
| Activité | Mois 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | Organisme de mise en œuvre |
|  | | | | | | | | | | | | | |
| **Préparation**  1. Recrutement d’un chargé des finances, d’un expert en gestion des fonds et autres experts. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | PNUD |
| **2.** Installation des bureaux de la Coordination à Kinshasa et Goma et du secrétariat Techniques |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | PNUD |
| 3. Achat équipements et dotation en transport pour la Coordination Interprovinciale |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | PNUD |
| 4. Achat équipements du Secrétariat Technique |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | PNUD |
| 5. Achat équipements pour l’Unité d’Appui |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | PNUD |
| **Exécution** | | | | | | | | | | | | | |
| 6. Renforcement des capacités des membres de la Coordination Interprovinciale |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | PNUD – SSU |
| 7. Renforcement des capacités des membres des Secrétariats Techniques |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | PNUD – SSU |
| 8. Mobilisation de ressources |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | PNUD – SSU |
|  | | | | | | | | | | | | | |
| Suivi du Programme |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | PNUD - SSU |
| Evaluation  Programme |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | Programme STAREC - PNUD - SSU |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

ANNEXE 4:

Budget du Programme



**FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX (FCP)**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| |  | | --- | |  | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

**£**

**ANNEXE 5:**

**Résumé du Programme**

**RÉSUMÉ DU PROGRAMME[[1]](#footnote-1)**

*(A mettre en ligne sur le site du FCP)*

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Organisation(s) des NU bénéficiaire(s):** | PNUD | | **Domaine Prioritaire:** | | Restauration de l’autorité de l’Etat -Renforcement des capacités | |
| **Autorité(s) nationale(s):** | Programme STAREC | | | | | |
| **Numéro du Programme:** |  | | | | | |
| **Nom du Programme:** | **Appui aux Structures de Coordination du STAREC et le UNSSSS** | | | | | |
| **Budget Total:** | **2.642.833 USD** | | | | | |
| **Zone d’intervention:** |  | | | | | |
| **Date d’approbation/Comité de Pilotage:** |  | | | | | |
| **Durée du Programme:** |  | **Date de démarrage:** |  | **Date de clôture:** | |  |
| **Description du Programme:** | Le projet vise à appuyer la mise en place des structures de coordination et de suivi au sein du Programme STAREC et de l’UNSSSS, notamment les unités chargées des fonctions centrales au niveau de la coordination interprovinciale et provinciale, le suivi et évaluation, et l’appui au processus de développement des projets et de mobilisation des ressources. | | | | | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Objectif global de consolidation de la paix:** | Consolider les acquis de la paix et créer les conditions pour la reconstruction à plus long terme. |
| **Objectifs immédiats:** | 1. **Appuyer la mise en place du STAREC à travers l’établissement et le fonctionnement d e la Coordination Interprovinciale ; des Comités Techniques Conjoint ainsi que leurs secrétariats ;, les Comités Techniques Locaux (au Nord Kivu, Sud Kivu, Maniema, Nord Katanda, Ituri, Haut-Uele, Bas-Uele) et la Cellule de communication du STAREC.** 2. **Renforcer les capacités de l’Unité d’Appui à la Stabilisation (UNSSSS).** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résultats et activités clefs:** | **Résultats clés**  1. Les locaux pour l’installation des bureaux de la Coordination et des Secrétariats Techniques sont obtenus à Kinshasa et Goma  2. L’Equipe de la Coordination Interprovinciale et les Membres des Secrétariats Techniques sont capables d’exercer leurs fonctions et de se déplacer  3. Les différentes structures fonctionnent effectivement et avec efficacité vis-à-vis des résultats escomptés  4. Les capacités des différentes structures sont renforcées  **Activités clés :**  1. Recrutement d’un chargé des finances, d’un expert en gestion des fonds et autres experts.  **2.** Installation des bureaux de la Coordination à Kinshasa et Goma et des secrétariats Techniques  3. Mobilisation de ressources  4. Renforcement de l’effectif de la Cellule de Communication  5. Installation des points focaux de la Cellule de Communication dans les zones concernées par le STAREC  5. Renforcement des capacités des membres des différentes structures impliquées |
| **Approvisionnement:** |  |

**ANNEXE :**

**Organigramme de la Coordination interprovinciale**

**Unité de Stabilisation (Document transmis par Claudia)**

1. *Le terme “programme” est utilisé pour projets, programmes et programmes conjoints.* [↑](#footnote-ref-1)